



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2009

Soixante-troisième session
Point 55, d, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/63/424)]

63/154. Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé la période de dix ans débutant le 1^{er} janvier 2003 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation¹, ainsi que ses résolutions 59/149 du 20 décembre 2004 et 61/140 du 19 décembre 2006,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire², dans laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant l'importance que le Sommet mondial de 2005 attache au rôle décisif de l'éducation, tant formelle que non formelle, dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui de l'éducation et la formation de base dans la réalisation de l'alphabétisation universelle, et la nécessité de s'attacher à développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier, à valoriser les ressources humaines, à mettre en place des infrastructures et à autonomiser ceux qui vivent dans la pauvreté,

Réaffirmant également qu'une éducation de base de qualité est d'une importance cruciale pour l'édification des nations, que l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté,

¹ Voir A/57/218 et Corr.1.

² Voir résolution 55/2.

réduire la mortalité infantile, freiner l'expansion démographique, réaliser l'égalité des sexes et assurer durablement le développement, la paix et la démocratie,

Convaincue que l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^e siècle,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion de l'égalité entre les sexes et à l'élimination de la pauvreté,

Saluant les efforts considérables qui ont été faits jusqu'ici par les États Membres et la communauté internationale pour réaliser les objectifs de la Décennie et appliquer le Plan d'action international,

Réaffirmant le droit des peuples autochtones, en particulier les enfants, d'avoir accès, sans discrimination, à l'éducation offerte par les États à tous les niveaux et sous toutes ses formes,

Notant avec une profonde inquiétude que 774 millions d'adultes n'ont pas acquis les savoirs de base, que 75 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, que des millions d'autres jeunes quittent l'école sans avoir atteint un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de prendre une part active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut s'attaquer aux problèmes qu'elle pose dans le monde et que, si cet état de choses perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Très préoccupée par la persistance des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que près des deux tiers des analphabètes adultes de par le monde sont des femmes,

1. *Prend acte* du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation³ ;

2. *Prend note* des résultats des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde, organisées en 2007 et en 2008 en Azerbaïdjan, en Chine, en Inde, au Mali, au Mexique et au Qatar⁴, qui indiquent que, dans la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il faudrait mettre en place les réseaux voulus pour accroître la collaboration régionale ;

3. *Considère* que l'engagement collectif devra être renouvelé si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie ;

4. *Appelle* les États Membres à affermir encore leur volonté politique et à donner à l'alphabétisation un rang de priorité plus élevé dans la planification et la budgétisation de l'éducation ;

5. *Demande* à tous les gouvernements d'établir des données et une information fiables sur l'alphabétisation, de mettre en place des cadres de décision

³ Voir A/63/172.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/education/fr/literacy/conferences>.

plus ouverts et de concevoir des stratégies novatrices pour toucher les groupes affectés de façon anormalement élevée par l'analphabétisme, dont les plus pauvres et les plus marginalisés, et pour rechercher d'autres modes d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie ;

6. *Demande* aux gouvernements de tenir pleinement compte de l'emploi des langues dans différents contextes, en favorisant une démarche multilingue suivant laquelle l'alphabétisation initiale peut se dérouler dans la langue que l'apprenant connaît le mieux, d'autres langues étant ajoutées au besoin ;

7. *Engage vivement* tous les gouvernements à diriger la coordination des activités de la Décennie au niveau national en amenant tous les acteurs nationaux compétents à travailler ensemble et en poursuivant avec eux un dialogue et une collaboration continus sur la définition des orientations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée en faveur de l'alphabétisation ;

8. *Demande* à tous les gouvernements de renforcer les établissements nationaux et infranationaux d'enseignement professionnel et d'encourager tous les partenaires de l'alphabétisation à resserrer leur collaboration pour être mieux à même de concevoir et d'exécuter des programmes d'alphabétisation de grande qualité à l'intention des jeunes et des adultes ;

9. *Demande* à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel plus important aux efforts faits pour développer l'alphabétisation et atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et ceux de la Décennie ;

10. *Prend note* des trois priorités retenues pour la seconde partie de la Décennie à l'occasion de l'examen à mi-parcours, à savoir mobiliser un engagement plus vigoureux en faveur de l'alphabétisation, accroître l'efficacité dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et dégager des ressources nouvelles pour l'alphabétisation ;

11. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme et d'élaborer, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, notamment les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, un cadre stratégique de coopération et d'action renforcées, en tenant compte des résultats de l'examen à mi-parcours et des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde, et des trois priorités mentionnées ci-dessus ;

12. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes, à prêter leur concours pour la réalisation des priorités indiquées plus haut dans le cadre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire² ;

13. *Demande* aux États Membres de prêter toute l'attention voulue, dans la mise en œuvre du Plan d'action international¹ durant la seconde moitié de la Décennie, à la diversité culturelle qu'apportent les minorités et les peuples autochtones ;

14. *Prie* toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de prendre immédiatement, en coopération avec les gouvernements

nationaux, des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays qui ont un taux d'analphabétisme élevé ou qui comptent beaucoup d'analphabètes dans leur population adulte, surtout chez les femmes, sous forme notamment de programmes qui encouragent le recours à des activités d'alphabétisation peu coûteuses et efficaces ;

15. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de solliciter les vues des États Membres sur les progrès réalisés dans l'application de leurs programmes et plans d'action nationaux pour la Décennie et de lui présenter en 2010 le prochain rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action international ;

16. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous ».

*70^e séance plénière
18 décembre 2008*